

LE FILM

ORIGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

SUR LES



SUCCÈS

RAPPELEZ-VOUS

DERNIERE JEUNESSE
4 SEMAINES A L'OLYMPIA
SEPTEMBRE - NOV. 1939

PIEGES
7 SEMAINES AU MARIGNAN
JANVIER 1940

TEMPETE
5 SEMAINES AU MARIGNAN
AVRIL 1940

ANGELICA
8 SEMAINES AU CINEMA MADELEINE
SEPTEMBRE 1940

Prochainement
au

CINEMA MADELEINE

L'ENFER DES ANGES
DE
CHRISTIAN-JAQUE

• L'UN DES PLUS EMOUVANTS ET DES PLUS NOBLES FILMS DU CINEMA FRANÇAIS

et Bientôt...

D'AUTRES GRANDES PRODUCTIONS
VOUS SERONT ANNONCEES

UNE SELECTION HORS-LIGNE DE FILMS **A SUCCÈS**

YVONNE PRINTEMPS

PIERRE FRESNAY

TROIS VASES

Musique de
O. STRAUSS

LES NOUVEAUX RICHES

L'ESCLAVE BLANCHE

TRICOCHÉ & CACOLET

PAPRIKA

LE CONTRÔLEUR
DES WAGONS-LITS

CAVALCADE D'AMOUR

LA VALSE ÉTERNELLE

LES JOYEUX GARÇONS

et des Compléments de Programme

LE ROUERGUE
LES MEURTRIERS DE LA MER
RAYON DE SOLEIL
VOIX D'ENFANT
LA VIE DES ARTISTES
etc...

Noël-Noël
L'INNOCENT

Charles Vanel - Dita Parlo
L'OR DU CRISTOBAL

Gaby Morlay - Victor Francen
LE ROI

Raimu
LES NOUVEAUX RICHES

Viviane Romance
L'ESCLAVE BLANCHE

Fernandel
TRICOCHÉ & CACOLET

Irène de Zilahy
PAPRIKA

Danièle Darrieux
LE CONTRÔLEUR
DES WAGONS-LITS

Simone Simon
CAVALCADE D'AMOUR

LA VALSE ÉTERNELLE

LES JOYEUX GARÇONS

GRACE
MOORE

GEORGES THILL

LOUISE

de GUSTAVE CHARPENTIER



LES DISTRIBUTEURS PARISIENS

MARCEL VANDAL
Directeur Général

37, Avenue George-V, PARIS (8^e) — Téléphone : ELYsées 94-03

LE NUMÉRO :
8 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
BI-MENSUEL



N° 7
15 JANVIER 1941



UN RECORD!

II SEMAINES
D'EXCLUSIVITÉ

du film de
GUSTAV UCICKY

LE MAÎTRE
DE POSTE

avec
HEINRICH GEORGE
et
HILDE KRAHL

(Wien-Film)

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
29, Rue Marsoulan, PARIS (12^e)

Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées)

Adresse Télégraphique : LACIFRAL Paris

Compte chèques postaux n° 702-66, Paris.

Registre du Commerce, Seine n° 291-139.

ABONNEMENTS :

France et Colonies : Un an 125 fr. — Union Pos-
tale : 200 fr. — Autres Pays : 250 fr. — Pour tous
changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne
bande et QUATRE francs en timbres-poste.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNIQUES DU COMITÉ D'ORGANISATION
DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Le Renouveau du Cinéma français	5
Nominations aux Groupements d'exécution et au Comité consultatif	5
Compte rendu de la première réunion de la Com- mission consultative du Comité d'Organisa- tion de l'Industrie cinématographique	5
Réunion des Distributeurs de films de la Région Parisienne	7

COMMUNIQUES DES GROUPEMENTS
D'EXECUTION

Groupement des Directeurs et Propriétaires
de Théâtres Cinématographiques :

Avis importants	8
Recettes de l'Exploitation parisienne de 1937 à 1940	8
41 nouvelles salles autorisées en zone occupée ...	10
9 exploitants de format réduit autorisés	10
Groupement des Distributeurs de Films :	
16 nouveaux films autorisés	10
Groupement des Industries techniques :	
Avis important	8

INFORMATIONS

Le succès de La Fille du Puisatier	12
La Semaine du Cinéma en zone non occupée	12
Chronique juridique : Réduction des Loyers	12

POUR LES DIRECTEURS
(La Vie de l'Exploitation)

Paris	13
Lyon	13
REVUE DES NOUVEAUX FILMS	15
PETITES ANNONCES	16
LA VIE DES SOCIÉTÉS	16
PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS	16



12, Rue de Lubeck, PARIS (16^e)
Téléphone : KLÉber 92-01

Au PARIS

RETOUR A LA VIE

Au NORMANDIE

LA FILLE AU VAUTOUR

Au Cinéma
des CHAMPS-ÉLYSÉES

LES MAINS LIBRES (V.O.)

Au FRANÇAIS

LES MAINS LIBRES
(Version française)

Au MAX LINDER

MONSIEUR HECTOR

A L'ERMITAGE et à L'IMPÉRIAL

LA LUTTE HEROIQUE

10.567

C'EST LE CHIFFRE FORMIDABLE
DES ENTRÉES DU GAUMONT-PALACE ENREGISTRÉES DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

AVEC

ANGELICA

C'EST AUSSI LA SEMAINE RECORD DEPUIS LA RÉOUVERTURE



SOCIETES EN ACTIVITE

ALLIANCE CINEMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE
56, rue de Bassano — PARIS
Elys. 34-70 (4 lignes groupées,
Inter-Elysées 34.

Radio-Cinéma
79, Boul. Haussmann
Anjou 84-60
FILMS, STUDIOS, MATÉRIEL

CRAY-FILM
27, rue Dumont-d'Urville
PARIS (16°)
KLÉBER 93-86

U.F.P.C.
UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUE
76, rue de Prony Tél.: WAG. 68-50

TOBIS
12, rue de Lubeck
PARIS (16°)
KLÉBER 92-01

RESERVÉE

Compagnie Commerciale Française Cinématographique
95, CHAMPS-ÉLYSÉES
PARIS (8°) BALZAC 09-70

CINELDÉ
Louis DUCHEMIN
1 bis, Rue Gounod
PARIS (17°)
Téléphone : WAGram 47-30

WIKS FILMS
93, Rue de la Paix - Paris
ÉLYSÉES 75-12

DIS.PA
37, Avenue George-V
PARIS
ÉLYSÉES 94-03

COMPTOIR FRANÇAIS DU FILM DOCUMENTAIRE
Directeur :
Robert de NESLE
79, Champs-Élysées
PARIS (8°)
ÉLYSÉES 42-35

LE CONSORTIUM DU FILM
Les Films S.E.L.F.
Les Films Jean SEFERT
3, Rue Clément-Marot, Paris (8°)
BALZAC 07-80 (lignes groupées)

Les Editions EMILE CAPELIER
27, rue de Turin
PARIS (9°)
EUROPE 49-40

LES FILMS DE KOSTER
20, Bd. Poissonnière
PARIS
PROVENCE 27-47
Les meilleurs programmes
COMPLETS

CFDF
178, faubourg St-Honoré
PARIS (8°)
ÉLYSÉES 27-03

SOCIÉTÉ SIRIUS
40, rue François-I^{er}
ÉLYSÉES : 66-44, 45, 46, 47
Ad. télégr. : Cofraciné

ALBERT LAURIN FILMS
61, rue de Chatrol, PARIS
PROVENCE 07-05

CINEMA de FRANCE
120, Champs-Élysées
PARIS (8°)
BALZAC 02-13

LES FILMS D'ART RACÉ CINÉMATOGRAPHIQUE DISTRIBUTION
49, Rue Gallée - PARIS
KLÉBER 98-90

LES FILMS Marcel Pagnol
13, rue Fortuny, 13
PARIS
Téléph. : Carnot 01-07

ECLAIR JOURNAL
9, rue Lincoln, PARIS-8°
BALZAC 58-95
Ad. Télégr. : Actua-Ciné

C.P.L.F.
49, avenue de Villiers
PARIS
WAGRAM 13-76

STÉ IVOLGA
16 bis, rue Lauriston, Paris (16°)
PASSY 52-86

LABORATOIRES Studios Cameras
ÉCLAIR
Epinay-sur-Seine
et
12, rue Gaillon,
Paris

ATLANTIC FILMS
36, avenue Hoche
PARIS (8°)
CARNOT 74-64, 30-10

TOUT pour le MAQUILLAGE
Films - Théâtre - Ville

Western Electric
INSTALLATION SONORE
ET DE
PROJECTION
SERVICE D'ENTRETIEN
Sté de Matériel Acoustique Inc.
120, Champs-Élysées, PARIS
Tél. : BALZAC 38-05 (3 lignes groupées)

LESTIM VOUG
14 bis, avenue Rachel
PARIS
MARCADET 70-96

TOBIS
12, rue de Lubeck
PARIS (16°)
KLÉBER 92-01

TOBIS
PRÉSENTE

la fille au vautour



avec **HEIDEMARIE HATHEYER** et **SEPP RIST**
Réalisation de **HANS STEINHOFF**

TOBIS - FILMS : 12, Rue de Lubeck, 12, Paris - Kléber 92-01



UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

présente pour la Grande Région Parisienne y compris Dijon



ALICE FIELD
GABRIEL GABRIO
et
PAUL AZAIS

dans un film puissant

CAMPMENT 13

Réalisation de Jacques CONSTANT

L'actuel succès
de
L'AUBERT-PALACE

6^e semaine

Le reste de la France est distribué par
ECLAIR-JOURNAL
sauf la Vendée et les Deux-Sèvres

LILIAN HARVEY — LUCIEN BAROUX — ANDRÉ LEFAUR
dans

MIQUETTE

et toute la série des FILMS CRISTAL

60 PROGRAMMES PARLANT FRANÇAIS

76, RUE DE PRONY, PARIS — Tél.: WAG. 68-50 et la suite

Région de Bretagne : 5, RUE DE L'HORLOGE, RENNES

Le comique Marseillais
GORLETT
LESTELLY
DENISE BOSC

dans un film d'YVAN NOÉ

SATURNIN DE MARSEILLE

Chansons de Vincent SCOTTO

Du Rire...

De l'Amour...

Du Soleil...

UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE



LE NUMÉRO :
8 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

N° 7

15 JANVIER 1941

BI-MENSUEL

COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE
CINÉMATOGRAPHIQUE

LA RENAISSANCE DU CINÉMA FRANÇAIS

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique communique :
Les personnes ou sociétés, désireuses de produire un film, sont priées d'adresser leurs projets, pour étude, au Directeur Responsable du Comité, 92, av. des Champs-Élysées, à Paris.
Les dossiers soumis devront comprendre les documents suivants :
1° Synopsis;

2° Devis provisoire;
3° Pièce justifiant l'achat des droits du sujet ou option sur ce sujet;
4° Option sur metteur en scène, ou pièce similaire;
5° Liste des acteurs pressentis avec correspondance justificative;
6° Procédé de financement envisagé par le Producteur.
et de plus :

1° Pour les Sociétés :
a) Extrait du Journal d'Annonces Légales publiant les statuts;
b) Liste des membres du Conseil d'Administration.
2° Pour les Personnes :
a) Extrait de naissance;
b) Extrait du Casier Judiciaire.
La suite donnée à chacun de ces projets sera communiquée ultérieurement.

M. Pierre Merly, Délégué général des Groupements d'Exécution

Par décision du Commissaire du Gouvernement, Service du Cinéma, et du Directeur Responsable du Comité d'Organisation, M. Pierre Merly a été nommé Délégué-Général des Groupements d'Exécution de l'Organisation Professionnelle.

Nous félicitons vivement M. Pierre Merly dont l'activité au cours des cinq derniers mois, a très vivement contribué à la reprise de l'activité cinématographique.

M. Caval et M. Trichet, Chefs des Groupements d'Exécution de l'Organisation Professionnelle

MM. Caval et Trichet, dont la corporation a pu apprécier, au cours de ces derniers mois, l'activité et le dévouement, ont été nommés respectivement, par M. Raoul Ploquin, Directeur Responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique, d'accord avec M. de Carmoy, Commissaire du Gouvernement, Chefs des Groupements d'Exécution des Distributeurs de Films et des Directeurs et Propriétaires de Théâtres Cinématographiques.

Nos vifs compliments à MM. Caval et Trichet.

MM. Debrie, Bachelet, Jean Galland, Membres du Comité Consultatif de l'Organisation Professionnelle

Par décret du Vice-Président du Conseil, Ministre chargé de l'Information, en date du 7 décembre, MM. Debrie, Bachelet et Jean Galland ont été nommés membres du Comité Consultatif.

M. Debrie représentera, au sein de ce Comité, les Industries Mécaniques;
M. Bachelet, les Techniciens;
M. Jean Galland, les Acteurs.

Nous savons quelle part MM. Debrie, Bachelet et Galland ont prise à la réorganisation de la profession après l'armistice.

Nous applaudissons sans réserve au choix du Ministre chargé de l'Information.

Les Chefs des Groupements d'Exécution des Collaborateurs de Création, des Producteurs et des Industries Techniques, seront nommés prochainement par le Directeur Responsable du Comité d'Organisation.

COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE REUNION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU COMITÉ DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

tenue le 11 Décembre 1940 à l'Hôtel Matignon

A 18 heures, M. de Carmoy, Commissaire du Gouvernement, ouvre la séance et prononce l'allocation suivante :

Messieurs,

La réunion d'aujourd'hui marque une date dans l'histoire du Cinéma français. Beaucoup d'entre vous souhaitent la création d'une Organisation professionnelle du Cinéma. Il a fallu bien des avatars pour qu'elle soit créée. Elle est maintenant en cours de construction; vous en serez les premiers artisans.

C'est une tâche importante, difficile et, au moment où vous allez commencer à l'exercer, je voudrais rappeler brièvement devant vous les principes de l'organisation nouvelle, et le cadre dans lequel vous allez l'exercer, afin de vous dire, en dernier lieu, quelles sont les directives générales que nous allons suivre, et quelles seront nos méthodes de travail.

A l'ère du libéralisme succède celle de l'organisation. Il faut qu'au moment où nous allons travailler en collaboration pour la constitution du cinéma nouveau vous soyez bien pénétrés de cette idée que l'ère de la libre concurrence, que l'ère du secret professionnel jalousement gardé, que l'ère des luttes intestines et des intérêts purement individuels est close. Nous entrons dans une ère où nous devons trouver véritablement des idées collectives et des idées de solidarité. Par conséquent, c'est sous le signe de la solidarité et de l'intérêt général placé au-dessus des intérêts particuliers que nous devons travailler.

La loi du 16 août 1940 sur l'organisation professionnelle, par la discipline qu'elle

impose aux membres d'une corporation, n'aurait pas de sens si elle n'était appliquée par les membres de cette corporation dans un but de solidarité et dans un sens conforme à l'intérêt national. Voilà quel est l'esprit essentiel de la loi du 16 août. Dans quelles conditions les textes qui vous sont soumis et qui concernent spécialement le cinéma, doivent-ils être appliqués?

Je n'apprendrai à aucun d'entre vous qu'il y a un fait matériel qui domine l'application de ces textes, c'est la présence des autorités d'occupation. Plusieurs d'entre vous ont travaillé déjà avec elles dans les Groupements corporatifs, et ils ont défendu très utilement nos positions, avec beaucoup d'abnégation et de dévouement, au risque d'être mal compris par certains.

Je les en remercie et je tiens à les remercier devant vous tous.

Je tiens à vous dire aussi qu'il ne doit pas y avoir au sein de notre Comité Consultatif de différences entre les membres des anciens groupements corporatifs et les membres nouveaux qui, d'accord avec les autorités d'occupation, ont été désignés ici.

Ce sera, vous le comprenez bien, votre première manifestation de solidarité que d'accepter d'emblée cette position. Ces rapports avec les autorités d'occupation, nous les aurons constamment et je crois de mon devoir de vous informer des principales négociations que M. Ploquin et moi-même avons poursuivies depuis le moment où j'ai été nommé au poste de Chef de Service du Cinéma, jusqu'à celui où mes fonctions ont été précisées et accrues, par ma désignation de Commissaire du Gouvernement à l'Organisation Professionnelle.

COMMUNIQUE DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

Nos efforts ont porté sur trois points essentiels. Le premier c'est précisément celui de constituer une Organisation Professionnelle Française, placée sous l'autorité du Gouvernement français. L'accord a été assez long à réaliser, parce que les autorités d'occupation ne veulent travailler que dans un esprit de confiance et ont voulu juger des intentions avant de renoncer à une organisation qui travaillait sous leur seul contrôle. Je crois qu'elles ont fait confiance au Cinéma français et que nous saurons leur montrer que ce cinéma a une originalité, une personnalité susceptibles de jouer un rôle utile dans l'économie européenne.

Organisation Professionnelle du Cinéma d'abord, régime de la Censure ensuite. Nous sommes, à l'heure actuelle, en pourparlers avec les autorités allemandes pour instituer une censure commune. Vous comprenez toute la portée de cette mesure. Elle va vous permettre de faire passer des films en zone libre, de même qu'en zone occupée et, par conséquent, de leur donner une exploitation normale. Toutes les branches de l'industrie cinématographique pourront donc vivre dans des conditions d'exploitation satisfaisantes, d'autant plus que j'ai reçu l'assurance, non encore officielle, mais très ferme, des autorités d'occupation, que la reprise de la production française pouvait être envisagée d'ici peu. La censure commune nous permettra aussi d'avoir, dans toute la France, le même programme d'actualités. Vous savez combien la séparation entre les deux zones est pénible pour tous les Français, combien elle est difficile pour notre pays, puisqu'elle crée des scissions, des divergences d'intérêts et d'opinions. Le cinéma doit être un moyen de rapprochement entre les populations séparées et un même journal d'actualités, tel que nous espérons pouvoir l'instituer prochainement, un journal d'actualités français, constitué par une société nouvelle dont les capitaux seront en majorité français, doit être l'instrument de liaison entre les diverses classes de la population et doit être un instrument d'unité nationale.

Voilà donc le cadre général dans lequel va se trouver le Cinéma français d'ici quelques semaines. Comment travaillera, précisément, votre Comité ?

Vous avez lu le décret portant création du Comité d'Organisation Professionnelle. Il prévoit qu'à côté d'un Directeur Responsable, fonctionne un Comité consultatif. Ces deux mots : responsable et consultatif suffisent à préciser les attributions respectives du Directeur et du Comité. Il faut être plusieurs pour délibérer et un seul pour décider. Vous êtes l'organe délibérant et le Directeur prend ses décisions sous sa propre responsabilité après s'être entouré des avis éclairés que vous représentez. Je crois que ce régime met à sa place les deux éléments de la pensée que constituent l'information et la décision.

Je n'ai pas besoin de vous présenter M. Ploquin. Vous savez le rôle qu'il a joué en Allemagne au cours de ces dernières années. Vous savez qu'il est étranger à toutes les dissensions intestines qui ont pu se manifester dans toute le Cinéma français. Je puis vous assurer qu'il sera à la fois un arbitre impartial et ferme des dissentiments qui pourraient se produire parmi vous et des oppositions d'intérêts particuliers qui naissent nécessairement de l'exercice d'une activité commerciale et professionnelle.

Auprès de M. Ploquin fonctionnera un se-

crétariat général. Ses deux membres sont ici présents : MM. Buron et Ribadeau-Dumas. Ils dirigeront les services communs aux différentes branches de l'Industrie et donneront aux Groupements corporatifs déjà existants l'impulsion nécessaire. Le Comité Consultatif ne sera vraisemblablement pas réuni en séance plénière de façon très fréquente, et le Directeur Responsable et le Commissaire du Gouvernement se réservent la possibilité de convoquer les membres de telle et telle Sous-Commission, pour étudier tous les problèmes particuliers.

En ce qui concerne le Statut général de l'Industrie cinématographique, la loi du 26 octobre que vous avez sous les yeux, ne trace que des lignes extrêmement générales et il est bien entendu que vous serez consultés avant la promulgation de ce statut. Ce sera une des tâches principales qui vous incomberont dans les mois à venir.

Ayant ainsi défini la mission qui vous incombe, je vous demande, une fois de plus, de travailler dans un esprit d'union et de solidarité pour le plus grand bien du Cinéma français.

Après le Commissaire du Gouvernement, le Directeur Responsable, M. Ploquin, prend à son tour la parole en ces termes :

Messieurs,

Nous voici réunis aujourd'hui, pour la première fois, et presque au complet. Je voudrais nous épargner, aux uns et aux autres, les paroles de bienvenue habituelles dont la politique, les syndicats et les comités ont fait autrefois grand usage, et dont l'efficacité nous est apparue si douteuse au cours des dernières années. Nous avons, aujourd'hui, mieux à faire qu'à nous congratuler.

Le choix du Gouvernement français s'est porté sur vous, Messieurs, parce que vous représentez dans l'Industrie française du film les éléments les plus méritants et les plus sains. En vous nommant par décret, sur la proposition de M. de Carmoy, le Vice-Président, Ministre chargé de l'Information, a voulu affirmer son intention de contrôler désormais la profession tout entière.

Les pouvoirs qui nous sont dévolus en son nom sont étendus. Les responsabilités qui correspondent à ces pouvoirs sont très grandes. Bien que j'en porte officiellement le seul poids, j'attends de vous que vous partagiez librement avec moi les risques et les mérites des décisions qui seront prises. Nous voici tous attelés à la même besogne. Cette besogne, c'est la reconstruction du Cinéma français. Il y faut une volonté, une abnégation, une discipline et une solidarité qui n'ont pas toujours été de règle dans notre profession. Mais vous, Messieurs, vous avez fait de ces qualités la règle de votre activité propre et c'est pourquoi vous êtes ici. Avec vous, avec les collaborateurs que je me suis choisis, j'envisage sans inquiétude la tâche immense qui m'attend.

Les résultats obtenus en quelques semaines, nous permettent de grands espoirs. Le 1^{er} juillet, le Cinéma français, démembre, exsangue, abandonné de tous, semblait blesé à mort. Quelques semaines plus tard, grâce à l'œuvre des Groupement corporatifs, notre industrie renaissait à l'espoir. Le 10 décembre, toutes les questions primaires que posait le problème de sa résurrection étaient résolues. L'exposé de M. de Carmoy vous a

permis de vous en assurer. Ce qui semblait impossible sera donc bientôt une réalité.

Bien sûr, la route est encore longue pour nous et parsemée d'embûches. Mais les hommes de bonne volonté viennent à bout de tous les obstacles. Ayons confiance en nous-mêmes. Ayons confiance les uns dans les autres. Ayons confiance dans le Cinéma français.

Après les exposés de M. de Carmoy et de M. Ploquin, la discussion est ouverte.

La méthode de travail de la Commission consultative est tout d'abord examinée. M. de Carmoy et M. Ploquin font connaître qu'ils ont l'intention, dans les semaines qui vont suivre, de réunir fréquemment les Sections, séparément, ou deux ou trois en même temps, selon les intérêts mis en cause par les questions à étudier, afin que soient déterminés les problèmes dont la réalisation semble la plus urgente.

Plusieurs questions sont posées en ce qui concerne les rapports entre le Comité d'Organisation, les Sections de la Commission consultative et les Groupements corporatifs. M. de Carmoy répond en ces termes :

Les autorités d'occupation ont créé des Groupements corporatifs qui n'avaient pas de valeur légale au point de vue du droit français. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas de valeur effective. Comme ces groupements avaient été cités dans les ordonnances allemandes qui exigeaient des producteurs, des distributeurs et des exploitants de salles telles et telles obligations à l'égard des autorités militaires allemandes, il ne pouvait être question de les supprimer. Il ne pouvait d'ailleurs en être question pour une autre raison, c'est qu'ils avaient déjà rendu de très grands services dans la reprise de l'activité cinématographique en zone occupée.

L'autorité militaire allemande nous a demandé d'intégrer — et nous lui avons fait déjà des propositions en ce sens — les Groupements dans la nouvelle organisation professionnelle, créée dans le cadre de la loi du 16 août. Il a été précisé que les Groupements seraient désormais les organes d'exécution des décisions du Directeur Responsable. Par conséquent, les relations entre l'autorité allemande et l'industrie cinématographique française, ne seront plus établies comme par le passé, entre la Propaganda Staffel et tel et tel groupement, mais entre la Propaganda Staffel et le Directeur Responsable, en ce qui concerne les questions purement industrielles, et entre la Propaganda Staffel, le Directeur Responsable et le Commissaire gouvernemental.

Voilà l'origine de la disposition insérée dans l'article V du décret portant création du Comité d'Organisation Professionnelle. Les Groupements sont les organes d'exécution des décisions du Directeur Responsable.

Il ajoute que les Chefs des Groupements, organes d'exécution, devront naturellement accomplir une tâche très importante d'information, en liaison avec le secrétariat général de M. Ploquin. Ils devront, d'ailleurs, se modifier de façon à englober les intérêts de la zone libre et à tenir compte de leur nouvelle mission.

Quant aux Sections de la Commission consultative, elles sont l'organe de consultation que le Directeur Responsable réunit avant de prendre ses décisions définitives, une fois que par le truchement des Groupe-

COMMUNIQUE DU COMITE D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE

RÉUNION DES DISTRIBUTEURS DE FILMS DE LA RÉGION PARISIENNE

Le 3 janvier 1941, s'est tenue, à l'Hôtel Matignon, une réunion de prise de contact et d'information des Distributeurs de films de la Région Parisienne. En l'absence de M. de Carmoy, Commissaire du Gouvernement, représenté par M. Mary, du Service Cinématographique de la Vice-Présidence du Conseil, la séance était présidée par M. Raoul Ploquin, Directeur Responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique Française. Etaient présents d'autre part, M. Ribadeau-Dumas, Secrétaire général adjoint, M. Chéret, Directeur des Services du Contrôle et de la Statistique, M. Merly, Délégué général des Groupements d'Exécution et M. Caval, représentant le Comité consultatif en l'absence de M. Métyer et de M. Dudromez.

M. Ploquin ouvre la séance par une allocution de bienvenue qu'il commence en présentant ses vœux de prompt rétablissement, au nom du Comité et du Cinéma tout entier, à M. de Carmoy, retenu à Vichy par une bronchite. Puis M. Ploquin définit le rôle des Distributeurs et les difficultés qu'ils rencontraient, écartelés entre les Producteurs et les Exploitants. Il termine sous les applaudissements par ces mots : « Les Français du Cinéma feront un cinéma français grand, fort et capable de résister aux pires catastrophes ».

La séance proprement dite débute par une mise au point au sujet du contrôle des recettes et des paliers de pourcentage. Le contrôle des recettes dans les salles, organisé et dirigé par M. Chéret, est d'ores et déjà au point et les cinq premiers contrôleurs sont à pied d'œuvre. Quant aux paliers de pourcentages qui interviendront parallèlement au contrôle des recettes, ils seront de 35 % du départ, avec paliers de 5 %. Certes, une période de transition est nécessaire, mais l'ensemble fonctionnera la saison prochaine, c'est-à-dire au mois de septembre.

Une question est posée : Pensez-vous supprimer le minimum de garantie ? Au cours de la discussion qui suit, sa suppression facultative ou son aménagement sont envisagés. Mais les avis émis par la majorité des Distributeurs présents tendent à se rallier à l'opinion qu'il est indispensable de laisser le minimum librement consenti. On ne peut pas empêcher qu'une petite salle fasse un effort publicitaire en prenant un film qu'elle risque de ne pas pouvoir payer. D'autre part, dans certains cas d'espèce, le Comité serait habilité à statuer sur certaines réductions à consentir aux groupements d'exploitation ou de distribution. Quant aux exploitants qui ne peuvent pas payer un mini-

mum, aucune réduction ne pourrait les aider. Il resterait seulement à leur conseiller de s'équiper en 16 mm., format dans lequel ils seront assurés d'un résultat positif.

Après quoi, la discussion porte sur le pourcentage à attribuer à la première partie. La question délicate est de savoir quelle sera désormais cette première partie : documentaire, dessin animé ou court métrage proprement dit. Quel que soit le genre de cette première partie du programme, on propose de lui attribuer un pourcentage de 5 %. Ce pourcentage, bien que définitif, semble trop uniforme à certains distributeurs.

De toute manière, il était fréquent avant-guerre de ne pouvoir amortir une première partie. Les 5 % vont permettre un programme de réalisation tout à fait nouveau. Il est envisagé, d'autre part, que chaque producteur qui réalisera à l'avenir un film, puisse faire aussi une première partie. Après discussion, il est admis qu'un pourcentage de 15 % sur le pourcentage est une base qui peut satisfaire chacun. Sur ce point l'accord est presque unanime.

A ce propos-là, la question est posée de savoir si un programme de 3.800 mètres n'est pas d'une longueur excessive. Les avis sont très partagés. Il semble que ce métrage soit difficile à respecter exactement. De plus, si le film est excellent, le spectateur quitte la salle avec l'impression d'en « avoir eu pour son argent », même si la première partie se réduit à peu de choses. La majorité se rallie donc au programme de 3.800 mètres.

La séance se termine par une mise au point au sujet des droits d'auteur. Il s'agit de savoir si un distributeur a le droit de réduire à 1.500 mètres un film de 2.400, vieux de cinq ans, dont il est, d'autre part, producteur, et dont la carrière en long métrage est terminée depuis longtemps, alors que, sous sa forme réduite, il est l'objet de nombreuses demandes, sa qualité ne semblant pas avoir souffert de ces coupures. En conclusion, il est admis que ces coupures ne peuvent être faites qu'après accord complet entre l'auteur, le metteur en scène et le producteur, accord qui sera, en général, assez difficile à réaliser si ces coupures sont destinées à apporter au film un regain de qualité et, par conséquent, de succès. En cas de contestation, l'arbitrage de l'Organisation professionnelle serait à la disposition des parties.

La réunion se termine sur cette question et M. Ploquin lève la séance à 18 heures.

Centralisation des Renseignements de Contrôle et de Statistique

Ces Renseignements, institués par la Loi du 16 août 1940 et qui sont indispensables à l'organisation de l'industrie, seront rassemblés dans un temps très prochain.

Ils sont centralisés, pour la zone occupée, par le Comité d'Organisation Professionnel lui-même, et pour la zone non occupée, par un service spécial de ce comité fonctionnant à Marseille, à la Chambre de Commerce, sous la direction de M. Dominique, et à Vichy, sous la direction de M. Au-

bier. Le Chef du Service Général de Contrôle et de Statistique à Paris, est M. Chéret.

Ces renseignements sont fournis sur des formules spéciales à chaque branche industrielle, dans une forme très détaillée. Quoiqu'ils soient souvent longs et difficiles à établir, les professionnels de toutes les régions ont transmis leurs réponses avec une remarquable discipline et une grande rapidité.

Dans notre prochain numéro sera publié le Tableau schématique de l'Organisation Professionnelle du Cinéma

COMMUNIQUÉS DES GROUPEMENTS D'EXÉCUTION

Groupement des Directeurs et Propriétaires de Théâtres Cinématographiques

AVIS IMPORTANTS

Les Actualités doivent être obligatoirement projetées en salle demi-éclairée

Il est rappelé à MM. les Directeurs et Propriétaires de salles cinématographiques que les actualités doivent être obligatoirement projetées en demi-lumière.

Certains exploitants n'ayant pas tenu compte de cette disposition, il s'est produit des incidents regrettables pour tous.

Désormais, l'inobservance de cette prescription entraînera des sanctions.

Une affiche pour les Exploitants de Paris et de la Seine

Une affiche va être distribuée à MM. les Directeurs et Propriétaires de Salles de Paris et du département de la Seine par les soins des délégués de Secteurs, contre paiement de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Cette affiche devra être obligatoirement apposée sur la porte d'entrée des cinémas et près de la caisse.

En voici le texte :
EN RAISON DE LA PENURIE DE CHARBON, LA DIRECTION NE PEUT ASSURER REGULIEREMENT LE CHAUFFAGE DE LA SALLE.

Attention à l'entretien du Matériel de publicité et des Copies

Les Distributeurs se plaignent de la négligence des Directeurs en ce qui concerne le retour des photos publicitaires, qui sont rendues avec des jeux incomplets ou très détériorés.

Les films sont aussi retournés trop souvent en mauvais état, les amorces arrachées, les génériques en grande partie coupés, etc...

Nous recommandons aux Directeurs de veiller plus attentivement au bon entretien de la publicité et des copies.

Les Distributeurs se proposent de facturer désormais les photos au prix actuel du tirage et de les rembourser au retour au prorata de celles rendues en bon état, déduction faite du prix de la location.

D'autre part, M. Trichet a demandé à M. Caval de prier les Distributeurs de veiller à ce que la publicité et les photos soient fournies en bon état, et les copies soigneusement vérifiées à l'enlèvement.

Nouvelle Maison de Location autorisée pour le format réduit

Nous portons à la connaissance des exploitants de cinéma en format réduit qu'une nouvelle maison de location de films de format réduit vient d'être autorisée :

A. C. E., 56, rue de Bassano, Elysées 34-70. Avec la S.E.R.C., Sirius, l'O.C.F. et Tobis-Films, cela fait donc, maintenant, cinq maisons de location de films de format réduit ouvertes.

Demandes pour le Savon

Une note passée dans *Le Film* du 15 décembre, faisait savoir aux Directeurs que le Groupement leur demandait de faire connaître leurs besoins en savon nécessaire au nettoyage et à l'entretien de leurs établissements.

Les demandes, qui nous sont parvenues étant peu nombreuses, nous pensons que l'avis n'a pas attiré l'attention de tous les Directeurs, et nous les prions, à nouveau, de nous adresser cet état afin de faire parvenir au plus tôt, le dossier complet à l'Office répartiteur.

Renouvellement des Autorisations

AVIS IMPORTANT

A dater de ce jour, MM. les Directeurs voudront bien, pour le timbrage de leurs cartes, se présenter :

**52, Champs-Élysées
Escalier B, 5^e Etage.**

Nous rappelons que cette opération doit être effectuée entre le 23 et le dernier jour du mois de validité de la carte d'autorisation.

Les retardataires s'exposent à se voir refuser le renouvellement.

REMERCIEMENTS

Mme Veuve Mistre et Mlle Mistre, dans l'impossibilité de répondre à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées, nous prient d'être leur interprète auprès des Directeurs dont l'aide généreuse et spontanée les a soutenues dans leur douloureuse épreuve.

Recettes brutes mensuelles et globales de l'Exploitation Parisienne de 1937 à 1940

	1937	1938	1939	1940
	pour 309 salles	pour 329 salles	pour 345 salles	environ 330 salles ouvertes
Janvier	36.261.659,75	43.909.709,25	45.204.766,95	25.989.946,90
Février	33.022.067,	37.633.275,50	39.902.520,80	27.715.811,
Mars	34.463.056,25	37.086.598,70	46.134.538,35	35.754.902,65
Avril	30.256.878,50	38.250.854,85	44.590.216,55	30.313.255,90
Mai	31.626.549,25	39.645.933,87	39.114.232,60	20.539.267,50
Juin	23.502.242,75	27.879.110,61	30.244.945,55	5.421.326,65
Juillet	23.322.879,	31.671.252,35	34.372.933,85	5.897.836,55
Août	21.097.402,75	23.202.912,85	25.566.706,05	10.447.679,20
Septembre	32.026.581,	33.659.093,70	6.369.171,60	17.872.055,
Octobre	43.537.247,75	47.666.192,50	14.783.166,60	23.186.743,
Novembre	43.092.115,75	45.295.611,45	19.519.168,65	25.603.833,
Décembre	53.636.487,75	46.612.739,65	27.453.200,20	28.342.149,
Total général ..	395.845.167,50	452.513.285,28	373.255.567,85	257.784.810,35

Groupement d'Exécution des Industries Techniques

AVIS IMPORTANT

La Section des Industries Techniques du Cinéma communique :

A la suite de l'ordonnance du 26 novembre 1940, parue au Journal Officiel allemand du 7 décembre 1940, les Industriels qui n'ont pas encore déposé de demande d'autorisation pour continuer leur activité, sont priés de bien vouloir se mettre en rapport avec le Bureau n° 129 des Groupements Corporatifs du Cinéma, 78, Champs-Élysées, BALzac 24-05.

Tous renseignements leur seront donnés quant aux formalités à remplir et aux pièces à fournir.

Nous rappelons que la Section des « Industries Techniques » comporte 4

branches principales et 2 branches annexes :

- Fabricants de pellicule.
- Studios de prises de vues.
- Laboratoires de tirage et de développement.
- Constructeurs de matériel.
- Industries annexes (sonorisation, doublage, publicité, titres, films-annonces, vernissage, etc...).
- Revendeurs de matériel cinématographique (prise de vues, projection, accessoires, etc...)

Il est bien entendu que cette classification est purement administrative et peut être modifiée selon les nécessités.

TOBIS

PRÉSENTE



RETOUR A LA VIE

DEROUET
BAUDOUIN

avec

ALBRECHT SCHOENHALS, CAMILLA HORN, MARIA ANDERGAST
Réalisation de Jürgen von Alten - Une production Adler-film

COMMUNIQUES DES GROUPEMENTS D'EXECUTION

16 Nouveaux Films autorisés

DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS (D. P. F.)

Bécassine	2.500 m.
Les Surprises de la Radio	2.300 »
Trois Hommes en Habit	2.500 »
Eve cherche un Père	2.500 »

DISCINA

Première	1.948 m.
La Bête humaine	2.730 »
Hôtel du Nord	2.700 »
Lumières de Paris	2.700 »
Naples au Baiser de Feu	2.800 »
Samson	2.700 »

SEFERT (FILMS)

Paradis perdu	2.600 m.
Le Roman d'un Génie	2.600 »
Le Puritain	2.500 »
Feux de Joie	2.500 »
L'Or dans la Rue	2.500 »
La Petite Dame du Wagon-Lit	2.850 »

9 Nouveaux Exploitants de format réduit autorisés

27 GIORGETTI, 22, rue Maréchal-Joffre, HENNEBONT (Morbihan) : Salle du Patronage, Place de l'Eglise, à LOCHRIST-EN-INZINZAC.

28 CLAVIERE Alban, à LE MUNG par SAINT-SAVINIEN (Charente-Inférieure) : Salle Municipale à TAILLEBOURG; Café de l'Union, à ARCHINGEAY; Café du Centre à CRAZANNES; Café des Halles, à GEAY; Café de la Gare à BORDS; Café du Centre à SAINT-SAVINIEN.

29 DUMESNILDRIEU Edmond, 6, rue de Serre, PAGNY - SUR - MOSELLE (Meurthe-et-Moselle) : Lorraine - Cinéma, même adresse.

30 GACHET Félix, rue de la République, CHAILLONDREY (Haute-Marne) : Select-Ciné, même adresse.

31 GASPARD Lucien, 83 bis, rue Carnot, LE MANS (Sarthe) : Salle Prézéus à MANSIGNY; Salle Gauvain à SAINT-MICHEL-SAVAIGNES; Salle Lefoulon à PONT-DE-GENNES.

32 LEGAY André, place Jean-Jaurès, FRIVILLE-ESCARBOTIN (Somme) : Kursaal, même adresse.

33 MAULER Gaston, 32 bis, rue de Beauvais, SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE (Oise) : Novelty, même adresse.

34 PERRUCHON, Jean-Pierre, à SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE (Gironde) : Salle Burlot à CHRISTOLY-DE-BLAYE; Salle Burlot, rue du Marais, SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE.

35 VERGER Roland, 33, rue Pascal, ANGERS (Maine-et-Loire) : Saint-Léonard, rue Saint-Léonard, à ANGERS.

41 NOUVELLES SALLES AUTORISÉES

LISTE COMMUNIQUÉE PAR LE GROUPEMENT D'EXECUTION DES PROPRIÉTAIRES ET DIRECTEURS DE THÉÂTRES CINÉMATOGRAPHIQUES

15 JANVIER 1941

PARIS

- X^e ARRONDISSEMENT
650 Varlin-Palace
23, rue Eugène-Varlin.
- XI^e ARRONDISSEMENT
639 Cithéa
112, rue Oberkampf.
- 640 Excelsior
105, av. de la République.
- 641 Impérator
113, rue Oberkampf.
- XVIII^e ARRONDISSEMENT
642 Stephen
18, rue Stephenson.
- XX^e ARRONDISSEMENT
643 Bellevue
118, boulevard de Belleville.

BANLIEUE SEINE

- ANTONY
635 Eden
6, rue du Soleil-Levant.
- COURBEVOIE
648 Central
1, rue Lambrechts.
- DRANCY
644 Rex
199, av. Henri-Barbusse.
- IVRY
651 Casino
28, rue de la Mairie.
- LA GARENNE-COLOMBES
645 Garenne-Palace
53, boul. de la République.
- MALAKOFF
647 Malakoff-Palace
2, place du Onze-Novembre.
- PIERREFITTE
652 Elysée
49, avenue Elysée-Reclus.

BANLIEUE SEINE-ET-OISE

- AULNAY-SOUS-BOIS
636 Prado
24, rue Jules-Princet.
- EAUBONNE
649 Trianon-Palace
80, rue de Pontoise.
- MAISONS-LAFFITTE
646 Palace
17, rue Croix-Castel.
- NOISY-LE-GRAND
637 Bijou
Place de la Mairie.
- YERRES
638 Elysée-Palace
12, rue de Bellevue.

PROVINCE

- ARDENNES
CHARLEVILLE
672 Omnia
18, avenue Jean-Jaurès.
- MEZIERES
670 Alhambra
6 bis, route de Prix.
- MOHON
671 Eden
36, rue Victor-Hugo.
- VOUZIERES
673 Stella
Rue du Chemin-Salé.
- AUBE
ESTISSAC
674 Modern
Place du Marché.

CALVADOS

- CAEN
676 Normandie
50, rue Saint-Pierre.
- COTE-D'OR
SEURRE
677 Salle des Fêtes
Rue du Pont.
- FINISTERE
HUELGOAT
689 Argoat-Cinéma
4, place Aristide-Briand.

GIRONDE

- BIGANOS
679 Florida
à Biganos.
- HAUTE-SAONE
LUXEUIL-LES-BAINS
678 Eden
8, Esplanade-du-Chêne.

LOIRE-INFÉRIEURE

- NANTES
690 Modern
79, boul. de l'Egalité.
- TRIGNAC
680 Ciné Trignac
12 ter, rue Marcel-Sembat.

MANCHE

- COUTANCES
681 Majestic
12 bis, rue de Tourville.

MEURTHE-ET-MOSELLE

- AUBOUE
682 Trianon
4, rue des Ponts.
- BRIEY
683 Palace-Briotin
5, rue de Lombardie.
- DOMBASLES
684 Cinéma Georges
67, rue Carnot.
- JARNY
685 Concordia
Rue de la République.
- JÉUF
686 Casino des Familles
8, rue de Franchepré.
- 675 Palace
57, rue de Franchepré.
- NANCY
691 Cinéma Lobau
58, place Loritz.
- MEUSE
SAINT-MIHIEL
687 Cinéma-Théâtre
3, rue Neuve.
- SEINE-INFÉRIEURE
SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC
692 Select
Rue François-Hanin.

VENDEE

- LUCON
688 Rex
Rue de l'Hôtel de Ville.

L'A.C.E. A OFFERT LE CINÉMA GRATUIT

à plus de

5.000

ENFANTS
de Prisonniers
et de
Chômeurs

Ce fut un spectacle inoubliable. Pendant deux heures et demie, près de 6.000 rires d'enfants ont empli le Gaumont-Palace.

C'est l'Alliance Cinématographique Européenne qui eut la généreuse idée d'offrir le cinéma gratuit aux enfants des prisonniers et de chômeurs, geste auquel la S. N. des Etablissements Gaumont s'est pleinement associée.

Lundi 30 décembre, dès 9 heures du matin, tout le personnel du Gaumont-Palace fut présent, à titre bénévole. Dehors, 4.000 gosses, maintenus par un important service d'ordre, attendaient avec impatience. A 9 h. 30, la salle fut comble. Et le spectacle, patronné par le Petit Parisien, s'est déroulé dans un enthousiasme général.

Au programme, figuraient : Les actualités A. C. E. avec l'édition spéciale du Maréchal Pétain à Marseille et à Toulon; un dessin ani-



Sagement, sur deux rangées, l'entrée dans le hall du Gaumont-Palace se fait en bon ordre. (Photo Petit Parisien)



L'orchestre, la corbeille et le balcon du Gaumont-Palace sont remplis d'un petit monde grouillant, mais si sage... (Photo Petit Parisien)

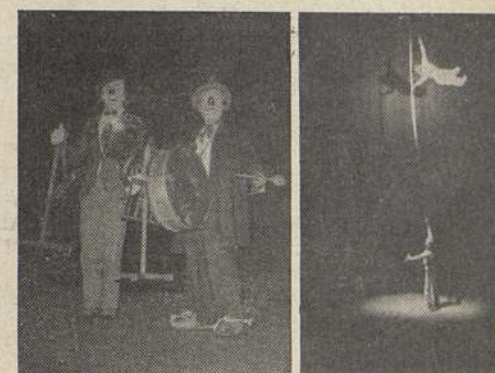
mé; un film A. C. E. : *Retour au Paradis* où nous avons retrouvé Viviane Romance.

Puis ce furent quelques morceaux de musique exécutés sur les grandes orgues du Gaumont-Palace, par M. Georges Ghestem qui, quoique souffrant, avait tenu à faire plaisir aux enfants.

Enfin, la joie des petits fut portée à son comble en voyant sur scène des sioux et des clowns, le trio musical Sosnara.

Cette séance, dont le succès a été considérable, s'est terminée à 12 h. 25.

L'A.C.E. et la S. N. des Etablissements Gaumont peuvent être fiers d'un pareil succès.



Des Sioux acrobates et des Clowns musicaux déchainèrent la joie des enfants. (Photo Petit Parisien)



La joie et les rires des petits font plaisir à voir. (Photo A. C. E.)



A midi 25, à la sortie du spectacle, la gaieté se dessine encore sur tous ces jeunes visages. (Photo A. C. E.)



Paulette Goddard et Max Dearly dans une amusante scène de *Bécassine* qui passe depuis quatre semaines sur l'écran du Paramount.
(Photo D.P.F.)

Au profit du Secours National

La Semaine du Cinéma en Zone non occupée

C'est à M. Coupan, chef de cabinet de M. Tixier-Vignancour, que revient l'honneur de l'organisation de la *Semaine du Cinéma* qui fut instituée au profit du Secours National pendant sept jours, du 28 novembre au 5 décembre 1940.

Tous les cinémas de la zone non occupée y participèrent. Le programme ordinaire, complété par les documentaires officiels, était précédé d'un appel au public, réalisé spécialement par Marcel Pagnol. Un affichage en ville très abondant précéda la Semaine, soutenue par un second affichage pendant la programmation. Des tournées de vedettes « en chair et en os » assurèrent la recette dans les halls et les salles.

Celle-ci se composait d'un franc versé par le directeur, un franc versé par le distributeur et un franc versé par le spectateur, soit 3 francs au total par place occupée. En outre, un tronc à l'entrée et une caisse destinée à recevoir des dons de vêtements furent très généreusement garnis par le public.

L'accueil fut excellent. C'est ainsi qu'à Marseille seul la recette dépassa un million de francs.

Edwige FEUILLÈRE actrice éblouissante

Dans *La Dame aux Camélias*, que le Théâtre des Arts-Hébertot a mis en scène dans un style étonnant (décors de Richard-Wilm), Edwige Feuillère se montre grande artiste. Son travail à l'écran se relie à ce succès théâtral actuel. Il mérite donc d'être signalé ici.

Comme Edwige Feuillère, beaucoup d'artistes de cinéma mettent au point leur style, en ce moment, dans les théâtres de Paris et de province. Gage de bon travail prochain dans les studios rouverts.

Le nouveau film de Marcel Pagnol "LA FILLE DU PUISATIER" remporte un très grand succès

Les nouvelles concernant la sortie du récent grand film de Marcel Pagnol, en exclusivité dans les grandes villes du sud-est et du sud, reflètent toutes le très grand succès de *La Fille du Puisatier*.

C'est aux semaines de Noël et du Jour de l'An que cette sortie a été réservée. Le Pathé-Palace de Lyon avait donné la première mondiale dès le 20 décembre, lancement organisé par M. Loye dans toute sa région.

On connaît le sujet de *La Fille du Puisatier*. Amour de la fille (Josette Day) du puisatier (Raimu) pour le fils (Georges Grey) d'un bourgeois (Charpin) de la ville voisine. L'antagonisme des deux familles, contre lequel agissent leurs proches (Fernandel, Mil-

ly Mathis) est rompu par les événements de 1940. Le fils, aviateur disparu, revient et l'enfant qui est né fait l'union de ces Français.

Ce petit monde vivant, sensible, intelligent, est animé par Marcel Pagnol, grand dramaturge, jusqu'à la plus haute émotion : la réconciliation dans l'amour du pays. Une scène finale contient ce document saisissant : la déclaration du Maréchal Pétain à la radio, le 17 juin; enregistrement authentique dont le son de voix et la pensée profonde nous étreint encore, cœur et âme... « Je fais don de ma personne à la France... »

Pagnol est un bon, un grand ouvrier du pays.

Chronique Juridique

RÉDUCTION DES LOYERS

(Loi du 25 nov. 1940, J. O. du 11 déc. 1940)

On sait que la loi du 26 septembre 1939 analysée dans le numéro du *Film* du 15 novembre 1940, n'avait pas prévu la date à partir de laquelle pourrait jouer la réduction du loyer facultatif prévu par cette loi.

Un décret du 1^{er} juin 1940 était venu préciser que ce point de départ ne pourrait pas être antérieur aux termes ayant précédé la demande en justice.

Cette solution avait été très vivement critiquée, car elle était préjudiciable aux locataires de bonne foi qui, avant de faire les frais d'une procédure en justice avaient négocié avec leur propriétaire pour rechercher un terrain d'entente.

Une loi du 25 novembre vient d'annuler cette dernière disposition en précisant qu'à défaut d'accord amiable, le point de départ de la réduction sera fixé par le Juge, elle pourra être antérieure à la demande en justice, sans pouvoir cependant être antérieure au 2 septembre 1939.

PROCEDURE DE LA DEMANDE EN RÉDUCTION DE LOYER

Lorsque les loyers dépassent 4.500 francs, les demandes en réduction sont soumises au Président du Tribunal Civil, statuant suivant les formes prévues pour les référés.

En raison de la multiplicité des litiges, et de la complexité de certaines affaires, le Président renvoyait fréquemment les parties devant un expert chargé d'étudier la situation des parties, et de l'éclaircir.

Par arrêts des 21 octobre et 4 novembre 1940, la Cour d'Appel de Paris a décidé que cette pratique était dépourvue de fondements équitables et de bases légales, le magistrat devant statuer séance tenante.

De telles ordonnances qui accordaient généralement aux locataires l'autorisation de ne payer qu'une provision seulement sur le montant des loyers peuvent donc être utilement frappées d'appel par l'une ou l'autre des parties.

(Textes de M^e Jean Rodriguez, Conseiller Juridique.)

La Société Union Française de Production Cinématographique nous communique qu'elle est seule à avoir les droits de distribution sur les quatre films suivants :

Mon Cœur et ses Millions, Un Caprice de la Pompadour, L'Amour et Veine, Le Défenseur.

Magnifique reportage de la visite du Maréchal Pétain à Marseille dans les Actualités A.C.E.

Il n'est pas trop tard pour parler du magnifique reportage filmé inséré dans les actualités A. C. E. du 25 décembre sur la visite du Maréchal Pétain à Marseille et à Toulon.

Ce reportage, dont les images et le son avaient été remarquablement enregistrés, était particulièrement bien présenté et tenait la moitié du métrage de ce numéro du journal filmé de l'A. C. E.

Toutes les salles avaient tenu à annoncer, par un panneau spécial à l'entrée de leur hall, cette actualité sensationnelle qui a obtenu auprès du public l'accueil le plus chaleureux.

Il faut remercier les dirigeants de l'A.C.E. d'avoir ainsi, à deux reprises, permis au public de la zone occupée, de pouvoir assister à cet émouvant voyage du Chef de l'Etat Français, d'abord à Lyon, puis à Marseille et Toulon.

L'ANNUAIRE PROFESSIONNEL

LE TOUT CINÉMA

Edition 1941

(20^e année)

PARAITRA PROCHAINEMENT

sous les auspices des organisations officielles du Cinéma Français

Nous prions les membres de la corporation d'envoyer d'urgence les renseignements qui leur sont demandés par circulaire

19, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}
RICHELIEU 85-85

COPY-BOURSE

130, rue Montmartre
Tél. : GU 76. 15-11

se charge toujours de la copie
des scénarios et découpages

LIVRAISON RAPIDE

POUR LES DIRECTEURS

LYON Des Films inédits sont projetés dans les Salles de première vision

"La Fille du Puisatier", "Battement de Cœur", "L'Héritier des Mondésir",
"La Femme aux Tigres", "Le Collier de Chanvre", "Les Conquérants"

Lyon. — L'exploitation, dans la généralité, marche à plein rendement. Nos salles sont rarement vides, et l'affluence du public est toujours aussi élevée. Les 59 cinémas lyonnais sont ouverts et, sauf pour les salles de première vision, qui donnent des films inédits, les programmes comprennent avant tout des reprises.

Cette bonne marche de l'exploitation, malgré les difficultés de programmation, provient, en partie, du fait que près de 400.000 habitants supplémentaires vivent actuellement à Lyon.

Au cours de ces dernières semaines, un nombre important de films inédits, français et étrangers, ont fait leur apparition sur les écrans des salles de première vision de notre ville.

Après avoir donné pendant deux semaines le film de André Hugon, *Moulin-Rouge*, le Pathé-Palace a projeté, en première mondiale, le nouveau film de Marcel Pagnol, *La Fille du Puisatier*, qui a remporté un énorme succès. Cette salle passe maintenant *Battement de Cœur*, le film de Danielle Darrieux.

Après avoir projeté pendant deux semaines *Le Collier de Chanvre*, la Scala a pré-

senté *L'Héritier des Mondésir*, puis un film doublé : *La Femme aux Tigres*.

Le Majestic a projeté successivement *L'Intrigante*, *Le Secret du Jury* et, en double programme *La Belle et la Loi* et *Têtes de Pioche* avec Laurel et Hardy.

Narcisse, qui a tenu pendant deux semaines l'affiche au Tivoli, a cédé la place à un grand film doublé en couleurs : *Les Conquérants*.

Le Royal, qui a passé *Angélica* pendant quatre semaines, a donné ensuite pendant deux semaines *La Règle du Jeu*, de Jean Renoir.

Signalons que le Studio de la Fourmi, la coquette salle spécialisée de Lyon, a repris ses exclusivités de films étrangers en version originale. Cette salle passe, depuis quatre semaines, avec un gros succès *Les Hauts de Hurlevent*.

Dans les quartiers, nous relevons les titres de *Pièges* et *La Mascotte de la Marine* à l'Astoria, de *Café du Port* et *Pauvre Millionnaire* au Châteaubleau, de *Marie Walewska*, avec Greta Garbo et Charles Boyer, à l'Empire, de *Quelle Joie de Vivre* et *New York Express* au Gloria, *Blanche Neige* au Cinéma-Journal.

Un des points qui attire l'attention des exploitants est la suppression effective prochaine du double programme. Les exploitants lyonnais savent que cette mesure, une des bases du Statut du Cinéma, était indispensable et motivée par beaucoup de raisons dont l'effarante consommation de pellicule que représente la projection de deux grands films par séance constituait la principale.

Il fallait également considérer que la po-

Rubrique consacrée
à la vie
de l'Exploitation

Un vœu de Confiance au Maréchal Pétain des Exploitants de la Région Lyonnaise

A l'occasion de la promulgation à l'Officiel des nouvelles dispositions légales, fixant le statut du Cinéma, un délégué du Ministre de l'Information a pris contact à la Chambre de Commerce de Lyon avec les représentants des loueurs de films, et des directeurs de salles de la région lyonnaise.

M. Reigner, président de la Fédération des Exploitants a remis au Délégué du gouvernement, pour être transmis à M. le Maréchal Pétain, le vœu ci-après qui exprime le désir de tous les Directeurs de salles de voir l'industrie du cinéma dotée enfin d'une organisation méthodique et rationnelle :

« La Fédération des Syndicats d'Exploitants des quatorze départements de la région cinématographique lyonnaise qui vient d'être constituée, adresse à Monsieur le Maréchal Pétain et à son Gouvernement, l'assurance de son plus complet dévouement; les assure de la volonté unanime de ses membres de collaborer à toute œuvre gouvernementale tendant à une organisation rationnelle de l'industrie du cinéma, susceptible de sauvegarder son caractère véritable d'art récréatif, éducatif et de propagande et le faire participer dans sa sphère d'action et avec toutes ses immenses possibilités à l'œuvre de redressement national ».

litique des reprises ne pourrait pas être poursuivie indéfiniment, car le stock de films anciens commence à s'épuiser.

On en reviendra donc à un dosage normal du spectacle cinématographique, et cela aidera considérablement le cinéma français à renaitre.

G. D.



« MONSIEUR HECTOR »
au Ciné
Max-Linder.

Depuis six semaines, la salle du boulevard Poissonnière projette en exclusivité avec un grand succès le nouveau film de Fernandel, *Monsieur Hector*, distribué par Tobis-Films.

(Photo Tobis)

Victoria -Electric-

Fondée en 1928

5, Rue Laffitte - PARIS - 8^e

Laborde 15-05

Métro Villiers

Lecteurs de son, Cellules, Lampes phoniques, Pré-ampli, Ampli, Haut-Parleur, Tube optique, etc...
Lanterne à arc, Micros, Bobines enrouleuses, etc...

Réparation — Mécanique — Projecteurs

Tout
ce qui concerne
le matériel
et les accessoires
cinématographiques

A MARSEILLE

Des Spectacles de Théâtres et de Music-Hall avec les grandes Vedettes de la Scène et de l'Ecran accaparent les Salles de première Vision

Marseille. — L'exploitation à Marseille, comme dans tout le Midi de la France, continue à être excellente et, malgré la rareté des films nouveaux, les recettes sont normales.

En attendant, les modalités d'application du Statut du Cinéma, promulgué au début de décembre, la plupart des salles continuent à donner deux grands films par programme, quelquefois trois. De nombreuses salles de quartier présentent, pour 3 et 4 francs, un programme comprenant les actualités, un dessin animé, et deux grands films américains doublés, le tout traité à forfait.

L'événement le plus caractéristique, provoqué par les événements, et que nous avions déjà signalé dans ces colonnes, a été la transformation pratiquement permanente des salles de cinéma de première vision marseillaises en théâtres ou music-halls.

Cette transformation est due à deux causes principales : d'abord la rareté des grands films inédits, et surtout la présence dans le midi d'un nombre important des grandes vedettes de la scène et de l'écran.

C'est ainsi que, pendant quatre semaines, le Capitole a présenté une revue intitulée *C'est tout le Midi*, dont l'affiche réunissait les noms de Raimu, d'Alibert, et de la vedette du film *Narcisse*, Rellys.

De son côté, l'Odéon a donné pendant six semaines une revue, *Voilà Marseille*, dont la vedette était Reda Caire. Après avoir, pendant une seule semaine, présenté un spectacle mixte de cinéma et de music-hall avec en deuxième vision le film *Sérénade* et sur la scène la vedette de cette production, Lilian Harvey, l'Odéon a affiché, pour les fêtes de Noël, une opérette, *Le Port du Soleil*, interprétée par Gorlett, Mireille Ponsard, Fernand Sardou, etc...

Après avoir accueilli pendant quinze jours le spectacle du Théâtre de Dix Heures, le Pathé-Palace a présenté, pendant trois semaines, un spectacle de music-hall dont la vedette était Tino Rossi.

Enfin, le 20 décembre, a eu lieu aux Va-

riétés, la première d'une opérette de Jean Manse avec musique de Vincent Scotto, *Hugues*, dont la vedette était Fernandel et dont la distribution comprenait les noms de Thérèse Dorny, Monique Bert, Rivers Cadet, Lucien Callamand, Jean Kérien et Andrex.

Signalons également que Joséphine Baker joue *La Créole*, opérette d'Offenbach, que l'on a pu applaudir Cécile Sorel au Gymnase dans *L'Aventurière*, que ce même théâtre a donné *L'Annonce faite à Marie* avec Eve Francis et Jean Toulout, et l'on pourra imaginer que le cinéma joue un peu le rôle de parent pauvre avec ses reprises de films anciens.

Malgré cette lourde concurrence, les salles font de belles recettes, car il ne faut pas oublier que la population de Marseille s'est accrue d'un bon tiers avec tous les réfugiés qui ne sont pas encore rentrés en zone occupée.

Dans les cinémas peu de films nouveaux : Le Rex et le Studio, qui marchent en « tandem », ont donné, en double programme *Nadia*, la *Lutte secrète* et *Demoiselle de Magasin*; *Raffles* et *Mélodie de la Jeunesse*; *Angélica* et *Un Amour de Gosse*.

Le *Majestic* a projeté *Narcisse* et *Le Cercle Rouge*, puis *Les Conquérants*.

Dans les autres salles surtout des reprises : *L'Alibi* et *Deanna et ses Boys* au Ciné-vog, *Pièges*, puis *Cavalcade d'Amour* au Phocéc, *Le Chevalier sans Armure* et *Le Crime du Docteur Crespi* au Roxy, Vous ne l'emporterez pas avec vous au César.

Signalons de « triple » programme avec trois films doublés à la même séance : *Le Drame du Terminus*, *L'Héritière vagabonde* et *Petite Princesse au Canet* et *La Piste sanglante*, *Trois Hommes en Habit* et *La Belle Hongroise* à l'Odéon.

Le grand événement cinématographique attendu était la première marseillaise du nouveau film de Marcel Pagnol : *La Fille du Puisatier*, qui a eu lieu pour Noël.

NOUVELLES DE LA DISTRIBUTION

La Société Discina vient de reprendre la distribution des films de la Sédif pour

DIRECTEURS, MÉNAGEZ VOS COPIES

La Chambre Syndicale des Directeurs de Films de Marseille et du Sud-Est a publié le communiqué suivant :

Le Conseil d'Administration de la Chambre Syndicale des Distributeurs de Films de Marseille et du Sud-Est, devant la nécessité de ménager les copies (actuellement irremplaçables), rappelle à Messieurs les Directeurs qu'en exécution de l'article 11 du Contrat-type, paragraphe A, vitesse projection, celle-ci ne doit pas dépasser 24 images seconde, soit 1.650 mètres à l'heure.

Le même article prévoit également que la résiliation des bons de commande de films peut être prononcée par la commission de conciliation, sur la demande du Distributeur, au cas où le Directeur emploierait une vitesse de projection différente.

En conséquence, la Chambre Syndicale des Distributeurs avise MM. les Directeurs qu'elle a l'intention de faire constater par huissier — sans d'ailleurs en prévenir MM. les Directeurs — les horaires de projection des films et les titres de ceux-ci. L'examen de ces constats révélera, s'il y a lieu, soit vitesse excessive, soit défaut de projection intégrale du film.

Ces constats permettent, en cas d'infraction, l'action immédiate de la Chambre syndicale des Distributeurs de Films, en vue de la rupture des bons de commande et du paiement des indemnités prévues par le contrat-type.

les régions de Marseille et de Lyon. L'agence Discina de Marseille est située 102, boul. de Longchamp (Tél. : NATIONAL 06-76). M. Goldwehr, qui dirigeait l'agence Sédif, est demeuré à la tête de l'agence Discina.

D'autre part, les Films Marcel Pagnol viennent d'ouvrir une agence de distribution à Marseille, qui est installée 45, cours Joseph-Thierry (Tél. : NATIONAL 41-50). La direction de cette agence a été confiée à M. Heldt, bien connu dans la région où il fut pendant longtemps représentant pour le compte de Pathé.

■ Somadifilms vient de passer sous l'égide des Etablissements Radius.

■ Enfin, M. Gardelle, Directeur de Tobis-Films, pour la région du Midi, vient de s'adjoindre, en qualité de voyageur, M. Mallevat. E. T.

LES NOUVEAUX FILMS

Bécassine

Comédie comique (G)

avec
Paulette Goddard, Max Dearly
Alice Tissot

D.P.F. 91 min.

Origine : Française.

Production : Ch. Tenneson et Pierre Caron.

Réalisation : Pierre Caron.

Auteurs : Caumery et J.-B. Pinchon.

Scénario et Dialogues : René Pujol.

Opérateur : Willy.

Décor : Donarino.

Musique : Raoul Moretti.

Interprètes : Paulette Goddard

(Bécassine), Max Dearly (M.

Prohémian), Alice Tissot

(Madame de Grand Air), Mar-

guerite Deval (Mme Tampico),

Annie France (Annie), Nita

Raya (Arlette Tampico), Da-

niel Clérie (José Tampico),

Marcel Vallée (L'Oncle).

Studios : Pathé Joinville.

Enregistrement : R. C. A.

Ing. du son : Teisseire.

Dir. de prod. : Guy Lacour.

Sortie en exclusivité : Paris,

le 20 déc. 40 au Paramount.

On connaît le cocasse personnage de Bécassine, devenu rapidement populaire, non seulement parmi les enfants, mais aussi parmi les grandes personnes qui se sont diverties des aventures et mésaventures de cette jeune servante, dont le caractère est fait beaucoup moins de nigauderie que de simplicité naïve, de franchise totale, et d'une certaine habileté à évoluer parmi les confusions désopilantes que ses propos et ses gestes les plus simples déclenchent autour d'elle.

Paulette Goddard a composé avec beaucoup de talent le personnage de Bécassine et Max Dearly est étourdissant de fantaisie et de drôlerie dans le rôle de M. Prohémian.

Cette production constitue un divertissement de bon aloi pour petits et grands.

Madame de Grand Air, sa fille, Annie, et M. Prohémian se trouvent dans la nécessité d'accueillir au château, témoin de leur ruine, des « hôtes payants », qui soutiendront leur train de châteaux décaqués. M. Prohémian est surtout occupé d'inventions saugrenues. Bécas-

La Jeune Fille au Lilas

Comédie gaie doublée (G)

avec Hannelore Schroth

A.C.E. 85 min.

Le compte rendu de la ver-

sion originale de cette comé-

rie gaie et sentimentale, qui

nous révèle la charmante ve-

dettes allemande Hannelore

Schroth, a paru dans le nu-

méro du Film du 15 novembre.

La version doublée a été

réalisée sous la direction de

M. Griffe. Les dialogues sont

bons et les voix des acteurs

doublés bien choisies.

Au Pays des Microbes

Documentaire scientifique (G)

commenté en français

A.C.E. 14 min.

Origine : Allemande.

Production : Terra.

Réalisateurs : Herta Jülich, D.

Ulrich K. Schulz.

Film de micro-cinématogra-

phie, consacré aux petits ani-

maux qui peuplent les marais, et

aux micro-organismes, que les

appareils à forts grossissements

révèlent aux savants, depuis les

Puces d'eau qui mesurent quel-

ques millimètres jusqu'aux ami-

bes, constituées d'une cellule

unique...

Ces animaux vivent isolés ou

se groupent en colonies. L'appar-

eil les saisit dans les manifest-

tations de leur vie élémentaire :

nutrition, reproduction, combat

incessant pour l'existence. Les

vues en micro-cinéma (fonds

blancs) alternent avec les pas-

sages en ultra-micro-cinéma

(fonds noirs) et donnent lieu

aux aspects les plus fantastiques,

aux effets de lumière les plus

curieux. Ces révélations des ri-

chesses pittoresques insoupçon-

nées de l'Univers et des mystè-

res plus secrets de la Nature,

sont toujours applaudies par le

public.

Les Trois Codonas

Drame du cirque doublé (A)

avec

René Deltgen, Lena Norman

TOBIS 108 min.

Cette grande production

dramatique vient de sortir en

version doublée.

A notre compte rendu de ce

film, paru dans le numéro du

Film du 1^{er} novembre dernier,

lors de sa présentation en

version originale au Paris

nous ajouterons simplement

que le travail de post-syn-

chronisation effectué aux stu-

dios Eclair, sous la direction

de René Montis, est excel-

lent. Il faut signaler, notam-

ment, les dialogues d'André

Rigaud, qui s'adaptent parfait-

ement, non seulement aux

mouvements des lèvres des

acteurs doublés, mais aussi à

l'esprit du sujet et au caractè-

re des personnages.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

■ PRODUCTIONS HENRY GARAT, A. O., 15 janv., 15 h., av. George-V, 55.
■ ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE, A. O. et Extr., 10 janv., 15 h., rue de Bassano, 56.
■ OFFICE GÉNÉRAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE FRANÇAISE, A. O., 15 janv., 15 h., av. Victor-Hugo, 39.
■ JEUNES ARTISANS DU CINÉMA, A. O., 18 janv., 15 h., rue Fontaine, 42.
■ SOCIÉTÉ LES DISTRIBUTEURS PARISIENS (Films DIS.PA.), A. O., 17 janv., 11 h., av. George-V, 37. Même jour, même lieu : Sté FRANÇAISE DE PRODUCTION DE FILMS (Sofror), A. O., 15 h. 30. Sté AN. VEDIS FILMS, A. O., 16 h.

■ Sté SECRETAN-PALACE, A. O., réunie extraordinairement, 17 janv., 11 h., av. des Champs-Élysées, 104.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

■ Sté D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS PATHE-CINÉMA (anciennement Sté Centrale de Cinématographie), 6, rue Christophe-Colomb, Paris. Les nouveaux statuts sont publiés aux *Petites Affiches*, n° 28, 31 déc. 40 (Exploitation des établissements ind. et comm. dépendant de l'actif de « Pathe-Cinéma » et « Sté de Gérance des Cin. Pathé ». Augmentations de capital, etc.). Conseil actuel : MM. Louis-Albert Becq, Fernand-Georges Descours, François de Gournay, Yves Le Gorrec, Robert Lhomme, Ferdinand Liffan, Jacques Thibaud, M. Liffan est Président et M. Adrien Remaungé, directeur général.
Dans le même numéro des *Petites Affiches*, avis aux actionnaires de la Sté Pathe-Cinéma sur leur droit de souscription aux actions privilégiées de la Sté d'Expl. des Et. Pathe-Cinéma.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS

■ Sté des FILMS VEGA, Sté à R. L., 500.000 fr., 40 et 42, rue François-Ier, liquidation anticipée et dissolution à la date du 10 déc. 40. M. Paul Benoist, 48, rue Monsieur-le-Prince est liquidateur. (A. G. Extr. du 10 déc.).

■ CONSORTIUM FRANÇAIS DU FORMAT RÉDUIT, Sté à R. L., 500.000 francs, même adresse, même décision à la même date, même liquidateur.

■ COMPAGNIE FRANÇAISE CINÉMATOGRAPHIQUE, Sté An., 1.500.000 francs, même adresse, même décision à la même date, même liquidateur.

CESSION DE SALLES

■ VARLIN-PALACE, 23, rue Eugène-Varlin, Paris, bail cédé à CINE-SELECTION par Sté des Expl. Ciném., B.F.T., 15 oct. 1940.
■ SECRETAN-PALACE, 55, rue de Meaux, Paris, fonds cédé à S.O.G.E.C. par Sté SECRETAN-PALACE (23 déc. 1940).

■ NORMANDIE, 116 bis, av. des Champs-Élysées, Paris, cédé à S. O. G. E. C. par Sté ACTUAL, Champs-Élysées (19 déc. 1940).

■ CINÉMA, 118, boul. de Belleville, Paris, cédé à Mme de Roock par Pouchits, 26 déc. 1940.

■ CINÉMA, 86, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses, cédé à Sté LUMSON par Roquemartine (28 déc. 1940).

■ CINÉMA, 56, rue de la Marjolaine, Argenteuil, cédé à Rivière par Sté CRÉDIT D'ESCOMPTE, droit au bail et matériel (27 déc. 1940).

■ CINÉMA café, 2, place des Fêtes, Méry-sur-Oise, cédé à Rousselle par Gourdon (21 déc. 40).

■ CINÉMA 14, rue Pasteur à Epinay-sur-Orge, cédé à Mlle Calve par Sté VERDIÈRE et Cie.

Vente, Achat, Cinéma
Constitution de Sociétés

CABINET BREMONT

20^e Année

62, rue Taitbout, Paris
Trinité 16-74

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 3 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 9 fr. la ligne.
Dans les catégories ci-dessus, 12 lignes gratuites par an pour nos abonnés.

Annonces commerciales pour la vente de films : 50 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Etranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

DEMANDES D'EMPLOI

Secrétaire sténo - dactylo, connaiss. parf., exc. réf. locat., cherche emploi.

Ecrire Mme Gohai, 35, rue Scheffer, Paris (16^e).

ACHAT MATÉRIEL

Suis acheteur 2 appareils projection avec lecteurs de son, bon état de marche.

Faire offre à M. Dessent. Tél. : GObelins 72-57.

Suis acheteur : 1 table vérification; 1 enrouleuse; 1 machine à écrire très bon état.

Téléphoner à ELY. 42-35.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

■ Sté FILMSONOR, transférée du 44, Champs-Élysées, Paris, à 20, rue Victor-Hugo à Pau (Basses-Pyrénées) (26 nov. 40).

VENTE MATÉRIEL

A vendre très bonne occasion poste double sonore.

M. Charles, 16, avenue Perrot, Puteaux.

ACHATS CINÉMAS

Suis acheteur cinéma important Paris ou ville province, règlement comptant.

Ecrire case n° 142, à la Revue.

Directeur de cinéma cherche salle Paris ou toutes régions. Paiement comptant.

Ecrire case n° 143, à la Revue.

DIVERS

Monsieur, réf. premier ordre, connaissant à fond exploitation, et sa femme comptable, cherchent cinéma en gérance. Toutes garanties.

Ecrire case n° 144, à la Revue.

Directeur bien introduit accepterait programmer ou gérer salle petit circuit Paris, banlieue, province.

Ecrire case n° 145, à la Revue.

Directeur, salle sinistrée, cherche location ou gérance cinéma Paris, banlieue, province. Forte caution. Sérieuses réf.

Ecrire case n° 146, à la Revue.

VENTE

ACHAT CINÉMAS
Agence Générale du Spectacle
112, boul. Rochechouart.
MONTMARTRE 86-66

ABONNEMENTS en ZONE NON OCCUPÉE

Les abonnements à notre publication en zone non occupée peuvent actuellement être adressés directement à notre compte de chèques postaux Paris C. 702-66, par un simple Mandat-Carte de Versement. Prière de noter au talon l'adresse complète de l'abonné.

Les renouvellements d'abonnements échus sont effectués par un semblable versement à notre compte courant postal.

La livraison des numéros à nos abonnés de zone non occupée ne pouvant être encore effectuée directement par la Poste au départ de Paris, un retard d'une huitaine de jours est normal.

Les numéros sont expédiés régulièrement le 1^{er} et le 15 de chaque mois. En cas de perte d'un numéro, prière de nous en aviser par la carte commerciale spéciale délivrée par les Chambres de Commerce et les principaux bureaux de poste, rédigée suivant les prescriptions réglementaires.

Rappelons le tarif inchangé des abonnements :
France, Afrique du Nord, Colonies : Un An 125 fr.

FILMS NOUVEAUX PRÉSENTÉS A PARIS

Du 1^{er} au 15 janvier 1941

1 FILM FRANÇAIS

Saturnin de Marseille (U.F.P.C.), le 9 janvier au Club des Vedettes.

3 FILMS DOUBLES

Les Mains libres (Tobis), le 8 janvier au « Français ».

L'Océan en Feu (A. C. E.), le 15 janvier à l'Olympia.

Retour à la Vie (Tobis), le 15 janvier au Paris.

1 VERSION ORIGINALE

La Folle Etudiante (A.C.E.), le 14 janvier au Colisée.

PROGRAMMES DES CINÉMAS DE PARIS

Semaine du 8 au 14 janvier 1941

Aubert-Palace : Campement 13 (5^e semaine).

Biarritz : L'Homme qui cherche la Vérité (4^e semaine).

César : Le Grand Elan.

Champs-Élysées : Les Mains libres (vers. orig.) (3^e semaine).

Club des Vedettes : Saturnin de Marseille.

Colisée : La Folle Etudiante (v. o.).

Gaumont-Théâtre : Angélica.

Helder : Une Cause sensationnelle.

Gaumont-Palace : Allo! Janine (d.).

(doublé) (4^e semaine).

Impérial : La Lutte héroïque (vers. orig.).

La Royale : La Lutte héroïque (vers. orig.).

Lord-Byron : Le Paradis des Célibataires (vers. orig.) (6^e sem.).

Madeleine : Le Jour se lève (3^e s.).

Marbeuf : Effeuillons la Marguerite (vers. orig.) (5^e semaine).

Mariyau : Paradis perdu (5^e s.).

Max-Linder : Monsieur Hector (5^e semaine).

Moulin-Rouge : L'Emigrante.

Normandie : La Fille au Vautour (doublé) (4^e semaine).

Olympia : L'Océan en Feu (doubl.).

Paramount : Bécassine (4^e sem.).

Paris : Retour à la Vie (doublé).

Portiques : Le Roman d'un Génie.

Triomphe : Une Cause sensationnelle (vers. franç.) (4^e sem.).

COPY-BOURSE

130, rue Montmartre, PARIS-2^e
GUT. : 16-11

est acheteur de Machines
à écrire toutes marques
AUX MEILLEURS PRIX

L.T.C.

SAINT-CLOUD

LABORATOIRES
LES PLUS MODERNES

19, AV. DES PRÉS
SAINT-CLOUD

M O L. 55-56

Paris, Décembre 1940



DISTRIBUTION

EUROPÉENNE

GÉNÉRALE DES

EDITIONS

TOBIS

10-12, RUE DE LUBECK

PARIS - 16^e

TÉL. : KLÉBER 92-01

R. C. SEINE 262.901 B

Cher Monsieur,

La Société DEGETO (Distribution Européenne Générale des Editions Tobis), nouvellement créée, vous informe qu'elle se met dès aujourd'hui à votre disposition pour toutes les questions concernant l'exploitation cinématographique en format réduit (format officiel de 16 mm).

LES PROJETS DE DEGETO : La distribution des plus grands succès internationaux (grands films, courts sujets, films culturels, films documentaires de courts et longs métrages).

ACTUALITÉS, MIROIR DU MONDE : Ce journal d'actualités 16 mm d'une formule nouvelle, sera un reflet vivant de tous les événements français, internationaux dans les domaines les plus divers.

LA COLLABORATION DE DEGETO : Degeto centralisera tous les efforts en faveur du film format réduit. Degeto se tient à votre disposition pour vous fournir tous renseignements et documentation concernant le matériel, les questions de programmations et problèmes de l'exploitation.

L'UTILITÉ DE DEGETO : Degeto a mis sur pied une vaste organisation qui lui permettra de contribuer dans une large part au développement du film "format réduit" et à l'étude de tous les problèmes qu'il implique.

Une prochaine circulaire contiendra tous les renseignements complémentaires ainsi que la première liste des films mis à votre disposition.

Comptant entretenir les meilleures relations avec vous, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

DEGETO
S.A.R.L.

Les Gérants,

Ernest Malm...

CINELDÉ

présente

l'Immortel Chef-d'Œuvre de

FRÉDÉRIC MISTRAL

MIREILLE

Musique de Ch. GOUNOD

avec

LUCY BERTHRAND

de l'Opéra-Comique

VERGNES

de l'Opéra

ANDRÉ GIRARD

de l'Opéra-Comique

BOUDOURESQUE

de l'Opéra

M. CLARIOT

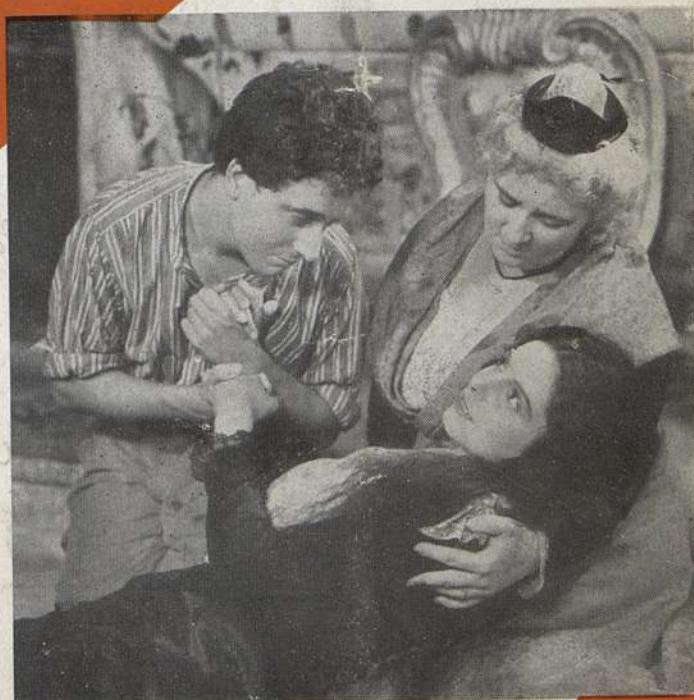
de l'Opéra-Comique

MIREILLE LURIE

JEAN BRUNIL

et

JOE HAMMAN



CINELDÉ

LOUIS DUCHEMIN

I bis, Rue Gounod - PARIS (17°)

Téléphone : WAGram 47-30